



Comité de Vigilance en Travail Social

## Rapport d'activité du Comité de Vigilance en Travail Social 2015

### ORDRE DU JOUR DE LA PLENIERE DU 3 JUIN 2016

1. Election des nouveaux membres du bureau
2. Présentation du rapport annuel 2015
3. Présentation de l'état des travaux du Manifeste du travail social
4. Perspectives pour l'avenir
5. Divers

## Présentation du rapport annuel

### L'année en quelques chiffres

**Nombre de bureaux : 14**

**Nombre de demandes :**

- Interventions mail ou téléphone : 18
- Interventions – Colloques : 10
- Formations : 5
- Rencontres aux bureaux : 3

**Nouveaux membres du Bureau : Nathalie Poskin – Abder Chafi – Julie Kesteloot**

**Nous avons aussi accueilli de nouveaux membres adhérents, tant individuels qu'associatifs :** la liste des membres compte actuellement 233 personnes. La liste des organisations membres est disponible sur le site internet <http://www.comitedevigilance.be/spip.php?article19>



Comité de Vigilance en Travail Social

## Bilan moral

### 1) Gestion du comité

- *Mise à jour du site* : création d'une nouvelle rubrique dans les ressources intitulée « outils de résistance » ayant pour objectif de donner des outils concrets élaborés par d'autres ou glanés par ci par là pour résister aux pratiques ou aux injonctions qui nous posent question.

Chacun est invité à alimenter cette rubrique en nous communiquant des infos ou des outils nouveaux potentiellement utiles à tous.

- *Statistiques du site* :

15 visites par jour en moyenne (avec un maximum de 41 visites par jour).

51.689 visites au total depuis le début et en date du 25 avril 2016.

Répartition actuelle des visites par rubrique/onglet :

- Présentation : 41 % (dont 33.3 % Actualités)
  - Ressources : 29.2 %
  - Activités : 16.7 %
  - Membres : 12.5 %
- *Permanences téléphoniques* : Elles se tiennent tous les jeudis après-midi, hors vacances d'hiver, Pâques et été. On en compte environ 40 par an.
  - *Gestions des mails* : au quotidien.
  - Transfert d'informations du secteur à nos membres.
  - Organisation de la plénière.
  - Organisation des bureaux tous les 15 jours.

### 2) Intervention dans des journées de réflexion, colloques et autres

- *Intervention à la journée de réflexions « Ethique et travail social. Entre contraintes et libertés, quelles issues à inventer collectivement ? » - CDGAI - octobre*

Nous avons présenté l'histoire du CVTS depuis les circonstances de sa création jusqu'aux différentes activités déployées à ce jour. Participation au débat clôturant la matinée sur les questions d'éthique dans les pratiques professionnelles et la difficulté pour les travailleurs sociaux de respecter leur déontologie



tout en devant répondre aux injonctions de leurs supérieurs. Furent abordés également, les pistes de solution notamment par des réponses collectives, argumentées du secteur.

- *Intervention au sein d'une Coordination Sociale du Brabant wallon - décembre*

Rencontre avec les travailleurs sociaux des diverses associations composant la Coordination Sociale (ex. CPAS, petite enfance, jeunesse, etc.) autour du secret professionnel et du secret professionnel partagé.

- *Participation au débat « travailleurs sociaux et politique d'activation : collaboration ou résistance ? » - CPAS d'Ixelles et l'essid, à l'initiative d'Ecole en Colère et le Collectif pour la solidarité contre l'exclusion - décembre*

Le CVTS a participé aux débats du matin sur les décalages entre les idéaux, la formation des TS et le terrain, et ceux de l'après-midi sur les moyens d'action pour repenser et changer l'action sociale. Etaient présents des étudiants, des enseignants, des travailleurs sociaux, deux présidents de CPAS et des représentants d'associations diverses. Cela a été l'occasion de faire part de l'expérience du comité et de nos inquiétudes de l'évolution du terrain au regard des témoignages reçus, ainsi que d'informer sur les projets en cours, notamment de Manifeste du travail social.

- *Intervention au « Carrefour d'Automne » de l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles*

Cette journée a été organisée par un temps plus théorique en matinée et des discussions en atelier l'après-midi. Le CVTS a animé l'atelier concernant la conciliation d'une demande d'aide au CPAS et la protection de la vie privée : Visite domiciliaire, demande d'extraits de compte bancaire, entretiens dans des locaux ouverts, consultation de profils « Facebook », flux de données de la BCSS, ... jusqu'où le demandeur d'aide doit-il se dévoiler ? Quelle interprétation de ces données ? A quelles fins ? Quid du rapport social électronique ? Quel accord du demandeur d'aide concernant les échanges de données qui le concernent ? Et quelle maîtrise sur l'utilisation faite des données qui le concernent ?

- *Intervention dans une Coordination sociale bruxelloise - novembre*

Sur la question du secret professionnel et secret professionnel partagé en lien avec les pratiques spécifiques des travailleurs sociaux qui composent la coordination sociale.

- *Participation au débat « Off the record » de la Ligue des Droits de l'Homme – Octobre*

Le CVTS était invité pour donner son point de vue sur la question de savoir si la protection de la confidentialité est encore compatible avec les velléités informationnelles d'une société de plus en plus sécuritaires.



- *Participation à la journée d'étude « Thierry la Fraude » de la Fédération des Services Sociaux – Septembre*

Le CVTS était invité pour donner son point de vue sur les tendances politiques 'sociales' actuelles et les dispositifs devant lutter contre la fraude sociale.

- *Participation au débat « Assistants sociaux : détecteurs de radicaux ? » de l'Agence Alter – Juin*

Les déclarations politiques entendues au lendemain de l'attentat de Charlie Hebdo et des opérations à Verviers, ont ramené sur le devant de la scène du travail social, une question bien connue: Les travailleurs sociaux doivent-ils dénoncer des faits lorsque la sécurité de la population est peut-être en jeu? Et plus précisément dans le contexte actuel, quel est le rôle des travailleurs sociaux dans la lutte contre la radicalisation? L'Agence Alter a voulu interroger divers acteurs de la société sur le sujet: politiques, travailleurs sociaux de terrain, LDH, CVTS, militants... dans le cadre d'un après-midi d'échanges et de débat au Centre Culturel Jacques Franck.

- *Intervention à l'école sociale d'Arlon*

A destination des 2<sup>ème</sup> AS et pour y présenter l'histoire du CVTS et ses activités. Il s'en est suivi un débat avec les étudiants qui touchait aux écarts constatés entre ce qu'ils apprenaient aux cours et leurs observations lors des stages.

### **3) Interpellations et demandes par emails**

#### *Demandes d'informations générales sur le CVTS (missions, fonctionnement, etc.)*

- Demandes de renseignements sur nos actions et notre fonctionnement.
- Demandes de documents et de transmissions de ressources.
- Demande de renseignement d'un étudiant pour son travail de fin d'études.

#### *Demandes thématiques*

##### *Secret professionnel*

- Demande d'un travailleur social qui rencontre des problèmes avec sa hiérarchie sur la question du secret professionnel et du SP partagé.
- Demande d'un avis d'un service d'aide aux justiciables sur la question de l'autorité parentale versus secret professionnel.
- Demande d'un travailleur social sur le secret professionnel au sein d'un service d'aide aux victimes.
- Demande d'éclaircissement d'un AS travaillant au sein des institutions européennes, quelle législation s'applique en matière de secret professionnel ?

#### *Lutte contre la radicalisation*

- Interpellation d'un travailleur social d'un CPAS wallon sur la question du radicalisme observé chez un usager suivi par un collègue.
- Interpellation par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté sur le radicalisme.
- Interpellation par l'ADAS sur le radicalisme et les formations qui fleurissent en matière de détection par les TS notamment en région wallonne
- Interpellation par des travailleurs d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile sur la même question à Bruxelles

#### *Harcèlement*

- Demande d'avis sur la question d'une plainte pour harcèlement sexuel sur le lieu de travail envers un usager.
- Demande de renseignement lié au harcèlement moral.

#### *Divers*

- Demande de renseignement sur l'hébergement d'une personne sans-papier et sans-abri par un travailleur social à son domicile.
- Demande d'avis sur le rapprochement entre un service social et un service contentieux dans le contexte de fusion de deux sociétés de logements sociaux.
- Interpellation sur un document type utilisé par un CPAS wallon relatif à l'autoévaluation des usagers de leur comportement d'activation
- Demande d'avis sur la conciliation de 2 jobs différents dans une même structure et pour un même public, l'un comme employé et l'autre comme indépendant.
- Demande d'informations sur la durée de conservation des archives en milieu hospitalier.
- Demande d'avis sur l'organisation au sein d'une asbl d'un reportage dans le cadre d'une émission de type « Vis ma vie » et de son implication au sein d'un service social.
- Demande d'informations et d'outils de réflexion d'un travailleur social sur la question de la gestion des contentieux par des AS en secteur hospitalier, notamment sur la compatibilité des rôles et la confusion des missions.

#### **4) Rencontres en bureau**

- Un travailleur social suite aux sanctions du chômage.
- D'un bénévole de l'ADAS.
- Travailleuse sociale victime de harcèlement moral en CPAS.

## 5) Lancement d'un groupe de travail sur la rédaction d'un Manifeste du Travail social

Des échanges qui ont eu lieu lors de la séance plénière du 22 mai 2015 suite à la proposition du bureau de rédiger un Manifeste du Travail social, est ressortie l'envie partagée et la nécessité d'en faire une priorité pour l'année qui vient. L'objectif est de réaffirmer les fondements et les spécificités de notre travail, et d'en faire un outil accessible et diffusable pour réagir aux diverses politiques mises en place. Un groupe de travail ouvert s'est mis en place dès juillet. Diverses réunions ont associé environ 40 personnes issues de différents secteurs, avec pour objectif de débattre des objectifs du Manifeste, du public auquel il doit s'adresser, de la forme qu'il doit prendre, de ses modes de diffusion... Suite à la difficulté de mener un groupe ouvert, nombreux, et non stable dans les présences des uns et des autres, il a été décidé de faire appel à Jean Blairon (RTA à Namur) pour nous aider sur un plan méthodologique. Un groupe de 15 personnes sera constitué dès le début de l'année 2016, avec des représentants de nombreux secteurs avec l'objectif d'avoir la plus grande transversalité possible et qui s'engagent à diffuser et faire diffuser le Manifeste ensuite.

## 6) Rédaction de documents, d'articles et, interview

- Interview conjointe du bureau du CVTS et du mouvement « Ecole en colère » par Gérald Hanotiaux (du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) sur ce qui nous inquiète en matière de travail social actuellement et publication des actes des 10 ans du CVTS pour la Revue « Ensemble » du Collectif Solidarité contre l'exclusion, n°88 « Travail...social ? »
- Co rédaction du document PIIS avec la HE Paul-Henri Spaak : courrier-type rédigé en réponse aux sollicitations de divers CPAS bruxellois demandant les points de la session de janvier des étudiants bénéficiaires du RI

## 7) Collaborations citoyennes

- Tout autre chose
- Ecole en colère
- Dynamo avec l'action 11 11 11
- Association D'Aide aux allocataires Sociaux (ADAS)

## 8) Formations

- Participation au Master en Ingénierie et action sociale : Julien Pieret, juriste au centre de droit public de l'ULB et membre fondateur du CVTS a bien voulu reprendre le cours de Questions spéciales d'éthique et de déontologie (30h dans le bloc 2) ; divers membres du bureau participent à certaines séances de cours
- Formation de la société wallonne du logement sur le pouvoir d'agir de l'individu au collectif.
- Formation au secret professionnel pour un CPAS Bruxellois
- Formation sur l'éthique en travail social pour 3 centres de planning familial
- Formation sur le secret professionnel pour un service d'accompagnement de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

- Demande d'une formation au SP pour les AS de l'InterCPAS du brabant wallon - réalisée en 2016

## 9) Demandes non rencontrées ou hors sujet

Il arrive que certaines demandes qui sont adressées ne peuvent être rencontrées soit par manque de disponibilité, soit parce qu'elles ne sont pas en adéquation avec les missions du CVTS. Il nous paraissait tout de même important de les noter.

- Demande d'intervention dans un apéro débat de la Section de La Louvière de la LDH « Usagers de services sociaux et vie privée » - décembre : Pas de disponibilité.
- Demande d'intervention dans une journée d'étude sur l'évolution des politiques sociales – Liège – Décembre : Pas de disponibilité.
- Demande du Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle pour participer à un colloque portant sur l'éthique dans le travail social en collaboration avec la Section Sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) : pas de disponibilité
- Demande d'animation sur le secret professionnel et la question de l'intimité du collège Saint Vincent – Bruxelles : Hors sujet.
- Demande de collaboration avec HELHa de Mons : reporté à une date ultérieure.

## 10) Analyse transversale

L'année 2015 a débuté un peu comme s'était achevé 2014. La disparition subite de Bernard Hengchen a demandé aux membres du bureau de prendre le temps pour définir ses priorités. Cette réflexion a donc abouti à la décision de centrer l'attention du CVTS prioritairement sur le travail d'écriture du Manifeste du Travail Social. Avec pour conséquence notamment, une réduction de disponibilité pour les formations et l'annulation de la formation habituellement organisée avec la FDSS.

Néanmoins, au vu de ce rapport d'activités et sans doute en raison de l'actualité politique, on constate que le CVTS a été présent pour bon nombre d'interventions publiques dans le cadre de Colloques, journées d'études ou débats. Prioriser mais pas à n'importe quel prix ! Nous devons rester présents sur les sujets brûlants tels que la lutte contre la fraude sociale et la radicalisation.

Nous constatons également que le CVTS fut régulièrement interpellé par des travailleurs sociaux sur le secret professionnel, l'évolution des missions ou la compatibilité de rôles différents avec les mêmes usagers, sur les conditions de travail/harcèlement.



Le CVTS a été sollicité pour participer activement au sein de plusieurs collectifs citoyens et nous comprenons cela comme le signe d'un besoin de transversalité au sein des combats menés tant au niveau des acteurs qui les portent que dans les thématiques qui les fondent.

En termes de difficultés rencontrées au cours de l'année 2015, nous pouvons noter les aspects suivants :

- Peu de disponibilités pour accepter les demandes de formations. Cela résulte d'un choix pris en début tel que mentionné plus haut.
- La réactivité parfois un peu lente du CVTS sur des demandes de positionnement ou de réponses pour lesquels le délai est court. Le CVTS étant principalement fondé sur des forces bénévoles.
- Le site web est peu alimenté en actualités et en témoignages. Uniquement au coup par coup.
- Peu de réactivité au sein de la liste plénière/membres. Nous n'obtenons que très peu voir pas du tout de retour quant au fonctionnement actuel.

Pour toutes ces difficultés pointées mais peut-être pour d'autres également, la Plénière est un moment important où toute suggestion d'amélioration adressée au Bureau est plus que bienvenue !

Enfin, le Bureau voit 3 défis à venir dans les réflexions suivantes :

- Comme déjà posées les années précédentes, le Bureau pose la question de la légitimité du CVTS à prendre la parole dans des colloques ou des formations lorsque ses interactions avec les travailleurs sociaux (via des rencontres) diminuent, notamment, parce qu'il n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes.
- La formation au sein des équipes est souvent un moyen efficace pour faire changer les choses de façon plus concrète dans les institutions mais comment prioriser les demandes ?
- La diffusion du Manifeste ne risque-t-elle pas d'augmenter le nombre de demandes et d'interventions et de susciter de nouvelles attentes ? Avec un besoin plus que jamais renforcé d'avoir des forces vives pour y répondre.